

2010-06-16

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### La pauvreté en Belgique

(Article publié dans la Revue économique du mois de juin 2010)

Il existe de multiples définitions de la pauvreté. Le taux de pauvreté monétaire correspond au pourcentage de la population ayant un revenu inférieur au seuil de pauvreté. Par convention, l'Union européenne a fixé ce seuil à 60 p.c. du revenu médian. D'autres approches (comme celle basée sur la privation matérielle et l'approche subjective, au sens où elle repose sur la perception des personnes interrogées) sont complémentaires pour appréhender la réalité de la pauvreté et ne se recoupent pas parfaitement. Le taux de pauvreté perçue est ainsi supérieur en Belgique et en France au taux de pauvreté basé sur les revenus relatifs, alors que la situation inverse prévaut au Royaume-Uni.

Grâce aux enquêtes sur les revenus et les conditions de vie (SILC : Statistics on Income and Living Conditions), on dispose d'une source harmonisée permettant de dresser le portrait des inégalités et de la pauvreté, tant au niveau belge qu'européen. Les indicateurs de pauvreté monétaire calculés sur la base des SILC sont privilégiés dans cet article, même s'ils ne sont pas exempts de problèmes. En particulier, le revenu disponible tel qu'il est calculé à partir des enquêtes SILC ne tient pas compte d'un certain nombre de composantes, dont le revenu implicite pour les ménages propriétaires de leur logement, sous la forme d'un loyer imputé.

La distribution des revenus disponibles paraît légèrement plus égalitaire en Belgique qu'en moyenne dans l'UE15 et quelque 15 p.c. de la population vivent sous le seuil de pauvreté dans notre pays, pour 16 p.c. dans l'UE15.

Pour les ménages comprenant des membres en âge de travailler, le travail est une bonne protection contre la pauvreté, sous réserve d'un nombre suffisant d'heures travaillées et du niveau de rémunération. En Belgique, l'existence du salaire minimum tend à limiter le nombre de travailleurs pauvres. Ainsi les ménages dont l'intensité de travail atteint 100 p.c. bénéficient dans notre pays du taux de pauvreté le plus faible de l'UE15, et ce qu'ils aient ou non un enfant à charge.

L'importance de la situation au regard de l'emploi est notamment illustrée en Belgique par les différences entre les taux de pauvreté dans les trois régions, même si d'autres facteurs interviennent comme les différences en termes de structure démographique (type de ménage, etc.) ou de statut d'occupation du logement.

Les célibataires avec charge d'enfants constituent le groupe de ménages le plus exposé à la pauvreté. La proportion de retraités vivant en dessous du seuil de pauvreté est aussi plus élevée que parmi la population d'âge actif. Il faut toutefois relativiser la situation des personnes âgées car elles sont proportionnellement plus nombreuses à être propriétaires de leur logement que le reste de la population.

La formation est un facteur clé pour l'emploi. Un niveau de formation élevé va de pair avec une moins grande probabilité tant de devenir pauvre et que de le rester longtemps. Assurer pour tous l'accès à une formation de qualité est donc un moyen essentiel de promouvoir l'égalité des chances. Les données longitudinales montrent qu'il existe à tout moment un nombre important de personnes qui tombent dans la pauvreté ou en sortent. En comparaison avec les autres pays européens, la Belgique connaît un taux moyen d'entrée dans la pauvreté très bas, mais également un taux de sortie peu élevé.